

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20251208-DCM2025-38-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants : 6

Date de convocation : 01/12/2025

L'an deux mille vingt- cinq, le 08 décembre à 18H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Fabrice Calmont

Absents Excusés :Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance

DCM2025-38: Cours de catalan à l'école 2025-2026

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que les élèves de l'école primaire d'Estavar ont bénéficié de cours de catalan depuis la rentrée scolaire 2021 par le biais de l'APLEC et du SIOCCAT.

Il souhaite renouveler cette prestation pour l'année scolaire 2025-2026.

Le cours durera 45 minutes par groupe, sachant qu'il y a deux groupes à Estavar, l'intervention sera de 01H30 par semaine pendant 29 semaines, sur la base de **39€ pour 1H30** d'enseignement. La commune prendra en charge la moitié du coût des interventions, l'autre moitié étant à la charge de l'APLEC.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'autoriser la mise en place de cours de catalan à l'école primaire à compter de la rentrée scolaire 2025-2026;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

